

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 069-216900647-20220301-CM2022_15-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

Le lundi 28 février deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Éric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ; Magalie VEYRIER.

Membres absents : José GARCIA ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Sylvie DIANI ; Jocelyn GABRY ;

Pouvoirs : José GARCIA à Martine MOUTON ; Mégane ROMAND à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Philippe MARION ; Annick SOUCHON-MARTINET à Yves RACHEDI ; Sylvie DIANI à Éric MOUNIER ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 21 février 2022

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2022-15 - STATUTS DU SIGIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021/20 du Conseil syndical du SIGIS présentant les nouveaux statuts ;

Considérant qu'il revient aux trois Communes de confirmer leur approbation des statuts ;

Après en avoir délibéré avec 21 voix pour et 6 contre décide,

Article 1^{er} : D'accepter l'ensemble des statuts hormis l'article 6 ;

Article 2 : De refuser la rédaction en l'état de l'article 6 concernant les contributions des Communes présentées à compter de l'année 2023 ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision pour l'application de la présente.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 1^{er} mars 2022

Le Maire,

Philippe MARION



Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 069-216900647-20220301-CM2022_15-DE

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :